

INFORMATION
des Médecins, Neuropsychologues, Orthophonistes, Psychologues, Psychomotriciens,
Ergothérapeutes
(ou autres praticiens effectuant des actes paramédicaux) exerçant en secteur libéral

Madame, Monsieur, Cher Confrère,

Vous avez été sollicité(e) pour devenir membre d'une « équipe patient » dans le cadre de Résodys, réseau de soins dédié aux Troubles d'Apprentissage, ou encore, vous avez fait spontanément la démarche d'adhérer à Résodys.

L'objectif principal de ce réseau est d'améliorer la qualité de vie de l'enfant souffrant de troubles d'apprentissage en favorisant une prise en charge multidisciplinaire de proximité ou un accompagnement des familles.

Critères d'inclusion en Unités de Bilans : les cas les plus sévères de troubles du langage Oral et Ecrit ou Multidys, ayant déjà bénéficié d'un Bilan Orthophonique Langage Ou Mathématiques de moins d'un an, et de préférence avec une PEC d'un an minimum. (Sont exclus du dispositif les patients qui ont déjà bénéficié d'un bilan neuropsychologique complet ; les cas de déficit intellectuel avéré).

Critères d'inclusion en Unités de Suivi : Tous patients nécessitant une consultation médicale visant à valider des Diagnostics ou Aménagements pour l'Education nationale ou la MDPH.

Votre participation au réseau de soins Résodys est volontaire. Elle implique votre engagement à respecter les règles de fonctionnement décrites dans la Charte des réseaux qui vous a été remise, notamment :

- Concernant les Orthophonistes : la nécessité de pratiquer un bilan complet à l'aide de tests étalonnés permettant une réévaluation, avec les mêmes outils, tout au long de la prise en charge. L'obligation de renseigner le profil Orthophonique de chaque patient du réseau, à chaque bilan.
- Concernant les Neuropsychologues : la nécessité de pratiquer un test de QI (WISC ou PM47 ou WIPPS. Si celui-ci a déjà été réalisé, l'obligation sera de compléter le Dossier Patient avec des épreuves Attentionnelles et/ou de Mémoires.
- Concernant les Psychomotriciens et Ergothérapeutes : la nécessité de pratiquer un bilan étalonné permettant une réévaluation, avec les mêmes outils en fin de prise en charge. L'obligation de renseigner le profil Psychomoteur de chaque patient en début et en fin de prise en charge.
- Concernant les Ergothérapeutes : la nécessité de pratiquer un bilan étalonné permettant une réévaluation, avec les mêmes outils en fin de prise en charge.
- Pour tous, l'application d'une méthodologie concernant la prévention, les soins et la communication mise en œuvre dans le cadre du réseau.
- La participation à l'évaluation de la qualité des soins
- La participation aux séances de synthèses des enfants inclus en Unité de Bilans
- L'organisation éventuelle de la continuité des soins hors réseau.

Votre participation au réseau vous permet d'être informés en priorité de l'organisation de formations spécifiques sur les troubles d'apprentissage, de bénéficier de la forfaitisation de certains actes paramédicaux prévus par l'ARS 13 (Dérogation tarifaire), d'une procédure de règlement simplifiée des actes réalisés dans le cadre du réseau.

Vous vous engagez à respecter les règles déontologiques qui régissent votre activité, notamment en termes de confidentialité et de respect des droits du patient, à avoir souscrit une assurance en responsabilité civile et professionnelle et à prévenir votre assureur de votre participation à un réseau de santé ville-hôpital.

Vous pouvez mettre fin à votre participation à tout moment, par lettre au médecin coordinateur du réseau, en veillant à ne pas compromettre la continuité des soins et la sécurité du patient.